

**Conférence de presse de rentrée**  
**LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE**  
**MINISTÉRIELLE (extraits)**  
**Les technologies de l'information**  
**et de la communication**

La généralisation de l'usage des technologies d'information et de communication (TIC) dans l'ensemble des établissements d'enseignement français constitue une priorité.

**I - DES PLANS ACADÉMIQUES SOUTENUS PAR DES DISPOSITIFS NATIONAUX**

La rentrée est marquée par la mise en oeuvre des plans de développement des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement élaborés par chaque académie pour trois ans. Ces plans, qui ont été remis par les recteurs au ministère en fin d'année scolaire dernière, concernent l'équipement, la mise en réseau, l'assistance, la formation, la mise à disposition et la création de ressources multimédia.

Un certain nombre de dispositifs nationaux sont mis en place à la rentrée pour soutenir ces politiques académiques :

- un fonds de 500 MF est identifié pour soutenir l'effort d'équipement informatique des collectivités locales au bénéfice des établissements scolaires et des écoles situées en ZEP et en zones rurales. Les modalités de mise en place ont été précisées par une circulaire du 22 juin 1998 (publiée au Bulletin officiel du 2 juillet 1998).
- pour favoriser le raccordement à Internet, le ministère s'est montré particulièrement actif et son initiative a permis d'obtenir un accord entre les principaux opérateurs dans ce domaine.

La première application de cet accord, signé le 24 juin dernier, concerne France Télécom qui propose une tarification téléphonique avantageuse pour l'accès des écoles à leur fournisseur d'accès à Internet (forfait de 4 890 F par an pour 380 heures, soit en moyenne 2 heures par jour).

La deuxième application de cet accord concerne la Lyonnaise-câble qui propose sur le câble un tarif d'accès à Internet à partir 1 140 F par an pour un usage illimité.

- 8 000 emplois-jeunes contribuent à aider les établissements et les équipes pédagogiques au développement des pratiques du multi-média.
- La messagerie électronique est généralisée dans les établissements scolaires. Chaque enseignant ou chaque classe qui le souhaite peut disposer d'une boîte à lettre électronique dans le cadre d'un projet pédagogique.

Par ailleurs le rôle capital des serveurs académiques sera développé ; toutes les académies disposent, en effet, maintenant d'un serveur institutionnel (avec un nom du type "ac.nom-de-l'académie.fr") qui permet d'offrir des espaces de communication et des services.

Une politique d'expérimentation de pointe est menée, indispensable pour une vision à long terme dans un secteur en évolution très rapide :

- \* Augmentation de la puissance de Renater, le réseau de la recherche, de l'enseignement supérieur et plus récemment de l'enseignement scolaire.
- \* Transmission par satellite : la France est une grande nation spatiale ; sur la base d'un rapport du CNES il a été décidé de mener une expérimentation durant l'année scolaire 1998-1999 dans plusieurs centaines d'établissements autour des services Internet mais aussi de la vidéo à la demande ou des cours interactifs.
- \* Développement de la Banque de programmes et de services (BPS), au-delà des 2 000 heures de programmes audiovisuels actuellement numérisés.

Pour que l'utilisation pédagogique des TICE se développe, il faut, en plus des formations adaptées, que les expériences et les réussites soient largement connues, que les acteurs dialoguent, que les ressources pédagogiques soient facilement repérables et accessibles ; l'outil privilégié pour faire connaître les actions est actuellement constitué d'un ensemble de serveurs.

En plus des serveurs académiques, le serveur Educnet, qui vient d'ouvrir, doit favoriser la connaissance des réalisations intéressantes autour des TICE par l'ensemble des acteurs du système éducatif et aider ces derniers à dialoguer entre eux. ([educnet.education.fr](http://educnet.education.fr))

## II - L'AIDE À LA PRODUCTION DE SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

La production de ressources pédagogiques est encouragée. Le repérage et l'accès à l'ensemble des ressources sont facilités :

- Un dispositif de soutien à la production de ressources audiovisuelles et multimédia, plus massif et plus lisible, est mis en place à la rentrée (publication au BO du 10/09) : Liste des besoins repérés dans le système éducatif, sélection de produits reconnus d'intérêt pédagogique, aide à certains projets sous des formes variées (conseils, financement, décharges d'enseignants, aide à la création d'entreprise, etc.).
- L'ouverture, au début du mois d'octobre, d'Educasource facilitera le repérage, par les enseignants, des ressources multimédia disponibles.
- La numérisation du patrimoine écrit audiovisuel et sonore constitue une priorité pour l'année à venir.

## III - LA FORMATION DES PERSONNELS

A la rentrée 1998 entre en vigueur le plan d'urgence élaboré pour deux ans pour les IUFM en ce qui concerne le développement des TIC dans la formation initiale des maîtres. 200 jeunes docteurs, plusieurs dizaines d'enseignants doivent être recrutés à cet effet. 60 millions sont réservés sur deux ans pour ce plan. Priorité est, par ailleurs, donnée à la formation de formateurs en ce domaine.

En ce qui concerne la formation continue des enseignants, la priorité absolue est donnée dans le plan national de formation pour l'année scolaire 1998-1999 aux technologies d'information et de communication qui constituent plus du tiers des actions de formation proposées (cf. volume II du BOEN spécial n° 6 du 25 juin 1998).

La formation des cadres (corps d'inspection, chefs d'établissement...) sera un objectif essentiel de l'année 1998-1999.

### **Des rendez-vous à ne pas manquer**

- L'année 1998-1999 va être marquée par un certain nombre de manifestations sur les technologies nouvelles.
- La semaine de la Science du 5 au 11 octobre avec une série de rencontres à Marseille.
- La fête de l'Internet en mars 1999.

*Extrait de <[www.education.gouv.fr/actu](http://www.education.gouv.fr/actu)>*